

Questions orales

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce n'est pas le cas et ce n'est pas ce qu'ont dit les ministres de l'Agriculture, parlant au nom des producteurs de grain du Canada, dans le communiqué conjoint qu'ils ont émis après la conférence fédérale-provinciale du 27 août 1986. Dans mon discours de vendredi dernier à la Chambre et depuis, nous avons traité du problème des céréaliers canadiens concernés, dont un nombre imposant de producteurs des Prairies, évidemment, qui vont tous recevoir une aide financière.

LE MONTANT DE L'AIDE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je crois sincèrement que le premier ministre a mal compris ma question. Je l'interrogeais précisément sur le montant qui sera versé aux céréaliers des Prairies. A la lumière des propos tenus aujourd'hui par le ministre de l'Agriculture, selon lesquels la somme de un milliard de dollars sera répartie entre tous les producteurs de céréales du pays, il ressort que les bénéficiaires des Prairies recevront beaucoup moins que le milliard auquel ils s'attendaient puisque le montant sera partagé. Le premier ministre peut-il confirmer que les céréaliers des Prairies obtiendront beaucoup moins que le milliard auquel ils s'attendaient?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président, je ne puis le confirmer. C'est précisément pour aborder ces questions que des rencontres doivent avoir lieu demain avec les représentants provinciaux et la semaine prochaine avec les dirigeants des organisations agricoles—pour mettre au point un programme d'aide équitable à l'intention des céréaliers canadiens qui en ont besoin. C'est ce que tente de faire le gouvernement. Je sais que c'est l'objectif que poursuivent toutes les provinces qui ont un souci d'équité et j'espère que nos efforts pourront bénéficier de l'appui du chef du Nouveau parti démocratique.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON DANS LA CIRCONSCRIPTION DE MANICOUAGAN

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse à mon cher ami, le très honorable premier ministre et . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: . . . concerne la prison de sa circonscription. Le comité consultatif national sur les services correctionnels canadiens s'est joint aux douzaines d'autres groupes qui ont condamné la décision de construire une prison de 68 millions dans la circonscription du premier ministre. Puisqu'il a déjà promis de consulter les Canadiens, est-il prêt à rencontrer des représentants de cette association nationale, à écouter leur point de vue et à justifier son obscène décision?

• (1440)

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à la Chambre à plusieurs reprises, la décision de déménager la prison a été basée sur des considérations économiques. Nous voulons réduire les disparités économiques. Franchement, je suis surpris de l'attitude du député, vu que l'ancien solliciteur général a déjà déplacé des prisons pour diminuer les disparités.

L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, il vient un moment où l'obstruction doit cesser. Il nous faut des réponses.

Le ministre des Travaux publics peut-il confirmer qu'il y a eu 12 soumissions pour la construction du bâtiment principal et que le contrat a été attribué à la société Les Entreprises de Bon conseil; pourrait-il nous dire également si cette société avait présenté la soumission la plus basse?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'aurais pensé que le député m'aurait averti qu'il poserait une telle question. Je vois des centaines et même des milliers de contrats chaque année. Je serai heureux de répondre au député de la façon habituelle.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE—L'IMPOSITION D'UNE TAXE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il est bien connu que le Parlement et votre gouvernement ont dit officiellement que nous ne subventionnons pas les exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis. Pourriez-vous expliquer pourquoi le ministre des Finances . . .

M. le Président: A l'ordre. Tous les députés savent qu'il faut poser les questions en s'adressant à la présidence. Le député voudra sans doute se conformer à cet usage.

M. Fulton: Vous pouvez en être assuré, monsieur le Président.

Le premier ministre expliquera-t-il pourquoi le ministre des Finances se prépare à imposer une taxe à l'exportation du bois d'oeuvre et quelles en seront les conditions d'application?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député doit rêver, je suppose.

L'UTILISATION DES RECETTES PROVENANT DE LA TAXE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, c'est plutôt le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui rêve depuis quelque temps à propos du bois d'oeuvre; j'aimerais cependant poser ma question supplémentaire au premier ministre.